

**Conseil communal**  
**Séance du mercredi 30 juin 2021 - 20h00 - En visioconférence**  
**Note explicative**

**Séance publique**

**1. Administration communale - Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 23 juin 2021**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021.

---

**2. CPAS - Rapport d'activité 2020 de la Commission locale pour l'Energie - Information**

Conformément aux décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz et de l'électricité, le CPAS de Jemeppe-sur-Sambre a, par courrier daté du 19 mai 2021, transmis le rapport de l'exercice 2020 de la Commission locale pour l'Energie.

Aussi, il convient que ledit rapport soit porté à la connaissance du Conseil communal, pour information.

---

**3. Tutelle CPAS - Approbation des Comptes 2020 du CPAS de Jemeppe-sur-Sambre**

Il est proposé aux membres du Conseil communal d'approuver les comptes du CPAS (ex. 2020). En effet, il revient au Conseil d'exercer la tutelle sur cet acte.

Le Conseil de l'Action sociale a arrêté les comptes en séance du 2 juin 2021.

Le délai de tutelle (qui correspond à l'instruction du dossier) a débuté le 14 juin 2021.

---

**4. Intercommunalité - AISBS - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 06 juillet 2021**

Par son courrier du 03 juin 2021, Monsieur Gaëtan DE BILDERLING, Président de l'AISBS, porte à la connaissance de l'Administration communale l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'AISBS qui aura lieu le mercredi 06 juillet 2021 à 20h00 en visioconférence.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire porte sur :

1. Rapport 2020 du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale;
2. Examen des comptes annuels 2020 ( bilan et annexes);
3. Rapport du Commissaire Réviseur;
4. Approbation des comptes annuels 2020 de l'AISBS;
5. Approbation des mises à jour des projections financières de l'AISBS 2020-2025;
6. Décharge aux administrateurs;

7. Décharge au Commissaire Réviseur;
8. Rapport spécifique sur les prises de participation.

Dès lors, il est demandé au Conseil communal de se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l' AISBS qui aura lieu le mercredi 06 juillet 2021 à 20h00 en visioconférence.

---

#### **5. Finances - garantie d'emprunt de l' AISBS**

Il est proposé aux membres du Conseil communal de garantir un emprunt au profit de l' AISBS. En effet, la Commune de Jemeppe-sur-Sambre est associée à l' AISBS (l' AC Jemeppe-sur-Sambre compte 16.682 parts sur un total de 200.400).

L' AISBS sollicite une garantie d'emprunt à travers son courrier du 3 juin 2021 transmis aux entités associées.

D'une hauteur de 900.000 Euros, ce crédit contracté auprès de Belfius est destiné au financement du coût des travaux de rénovation dans la maison de repos de Fosses-la-ville dans l'attente de la vente d'un terrain selon les modalités qui sont prévues dans la lettre de crédit du 1er juin 2021.

Pour la Commune de Jemeppe-sur-Sambre, la garantie s'élève à 74.880 € (8,32% du montant garanti).

---

#### **6. ADL - Octroi d'une subvention au profit de l' ADL de Jemeppe-sur-Sambre pour l'exercice 2021 et liquidation**

Faisant suite à la présentation du rapport d'activités 2020, des comptes 2020, du rapport du réviseur et du rapport du Collège des commissaires de l'Agence de Développement Local de Jemeppe-sur-Sambre soumis au Conseil communal du 23 juin 2021 et leur approbation qui induit, de facto, la libération de la subvention à l' ADL pour l'exercice 2021, il est demandé au Conseil communal de se prononcer sur ladite libération.

Pour la parfaite information du lecteur, une somme de 220.000 € est inscrite au budget communal quant à cet objet

---

#### **7. Finances - Compte annuel exercice 2020 de l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre**

Il est proposé aux membres du Conseil communal d'arrêter le compte 2020 de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre.

---

#### **8. Finances - Modification budgétaire 1/2021 de l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre**

Il est proposé aux membres du Conseil communal d'adopter la modification budgétaire 1/2021 de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre.

---

### **9. Finances - Vérification encaisse III-20 - information**

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil communal le point relatif à la vérification de l'encaisse communale.

En effet, l'article L1124-42, §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dispose que : "*Le (collège communal), ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du receveur local au moins une fois dans le courant de chacun des quatre trimestres de l'année civile, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le receveur; il est signé par le receveur et les membres du collège qui y ont procédé. Le (collège communal) communique le procès-verbal au conseil communal*".

---

### **10. Finances - Vérification encaisse IV-20 - information**

Il est porté à la connaissance des membres du Conseil communal le point relatif à la vérification de l'encaisse communale.

En effet, l'article L1124-42, §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation dispose que : "*Le (collège communal), ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du receveur local au moins une fois dans le courant de chacun des quatre trimestres de l'année civile, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le receveur; il est signé par le receveur et les membres du collège qui y ont procédé. Le (collège communal) communique le procès-verbal au conseil communal*".

---

### **11. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Martin d'Onoz**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Martin d'Onoz.

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

### **12. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Nicolas de Mornimont**

Il est demandé aux membres du Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Nicolas de Mornimont.

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

### **13. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Frédégand de Moustier-sur-Sambre**

Il est demandé aux membres du Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique

---

d'Eglise Saint Frédégand de Moustier-sur-Sambre.

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

**14. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise de l'Immaculée Conception de Moustier-sur-Sambre**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise de l'Immaculée Conception de Moustier-sur-Sambre.

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

**15. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Amand de Spy**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Saint Amand de Spy.

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

**16. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise St Martin de Jemeppe-sur-Sambre**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise St Martin de Jemeppe-sur-Sambre.

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

**17. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise St Victor de Ham-sur-Sambre**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise St Victor de Ham-sur-Sambre.

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

**18. Cultes - Comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Aldegonde de Balâtre - Saint-Martin**

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les comptes 2020 de la Fabrique d'Eglise Sainte Aldegonde de Balâtre Saint-Martin.

---

En effet, l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation sur ceux-ci est dorénavant de la compétence du Conseil communal.

---

### **19. Environnement - Démarche Zéro Déchet - Fiches actions - Accord de principe**

La démarche Zéro Déchet permet de sensibiliser le personnel de l'Administration communale et le/la citoyen·ne à leur impact sur l'environnement.

Cette démarche permet de réduire la production de déchet et de réfléchir à une consommation durable.

Dans le Plan Stratégique Transversal, ce projet est repris avec son objectif stratégique : Être une commune en transition, respectueuse de son environnement, avec comme objectif opérationnel 3. Améliorer la gestion des déchets sur le territoire communale et au sein de l'administration".

La convention avec le BEP a été approuvée au Conseil communal du 21 décembre 2020.

Une rencontre du Copil a eu lieu en visioconférence, le 12 février 2021.

Le diagnostic, la grille AFOM et l'annexe 2 ont été approuvés le 31 mars et envoyés au Service public de Wallonie.

L'écoteam s'est rencontrée du 10 au 18 mars 2021. La deuxième rencontre se fera fin juin et aura comme thématique les événements éco-responsables.

Le plan d'actions ou l'annexe 2 reprend les différents publics cibles. La Commune a choisi 3 axes de travail parmi les 4 axes proposés.

- Eco-exemplarité des institutions communales ;
- Convention de collaboration avec un acteur de l'économie sociale (ressourcerie) ;
- Mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation.

Pour l'axe "Eco-exemplarité des institutions communales", trois actions ont été choisies :

- Gaspillage alimentaire ;
- Papier/cartons ;
- Réduction des emballages.

Pour l'axe "Convention de collaboration avec un acteur de l'économie sociale", nous travaillons déjà avec la ressourcerie namoise, l'action suivante est donc à réaliser :

- Valorisation et sensibilisation du partenariat avec la Ressourcerie namuroise pour la récolte des encombrants, à travers un article dans le bulletin communal et d'autres canaux de communication + mise en avant des donneries ou d'autres acteurs locaux comme le repair café.

Pour l'axe "Mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation", trois type de flux de déchets à réduire sont choisis :

- Flux Transversaux pour le public précarisé ;
- Flux OMB pour les citoyen.ne.s ;
- Flux transversaux pour les citoyen.ne.s

Les fiches actions découlent du plan d'actions et fixent les délais et le travail partagé avec le BEP.

Certaines actions sont en cours d'exécution.

Celles-ci ont été présentées à la commission environnement du 2 juin 2021.

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les fiches actions établies dans le cadre de la démarche "Zéro Déchet" portée par l'Administration communale.

---

## **20. Coopération internationale - Convention de poursuite du partenariat Caravane pour la Paix et la Solidarité - Projet BAGIRA année 2021**

Depuis quelques années la Commune de Jemeppe-sur-Sambre collabore avec l'ASBL Caravane pour la Paix dans le cadre de la réalisation de projets de coopération au développement avec la Commune de Bagira au Congo.

Cette dynamique initiée a été un réel succès pour les partenaires, notamment pour le projet soutenu "Les Brigades de la propreté".

Dans ce cadre, en 2021, l'ASBL sollicite un soutien financier pour poursuivre le travail déjà accompli pour l'année en cours.

Pour ce faire, l'ASBL a obtenu 6.500,00 € auprès de la Province de Namur et souhaite obtenir 5.000,00€ auprès de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre.

Le Conseil communal est ainsi invité à octroyer la somme de 5.000,00€, prévu à l'article budgétaire 8325/435-01.

Pour la parfaite information du lecteur, le subside sera libéré à hauteur de 80%, le solde sera liquidé sur présentation du compte des activités et des pièces justificatives liées au projet.

---

## **21. EHoS - renouvellement du stock d'ouvrages "Néandertal l'Européen": approbation de la convention de dépôt-vente**

"Néandertal l'Européen" est un ouvrage de sensibilisation de référence, édité par l'AWaP (Agence wallonne du Patrimoine), et qui connaît un bon succès à la boutique de l'Espace de l'Homme de Spy.

Le stock d'ouvrages en dépôt étant écoulé, un nouveau dépôt-vente doit faire l'objet d'une nouvelle convention avec l'éditeur (dépôt de 25 exemplaires, prix de vente: 12€; remise de 30% accordée par l'éditeur).

Il est demandé au Conseil d'approuver cette convention.

*Référence: PIRSON S. & TOUSSAINT M. (dir.), 2011. Néandertal. L'Européen. Service public de Wallonie, Namur. 128 p.*

## **22. EHoS - Approbation de la convention de partenariat avec l'ASBL Access&Go**

L'ASBL Access&Go a pour objectif de permettre l'accès aux espaces culturels aux personnes en situation de handicap (temporaire ou permanent) par le biais d'un accompagnement adapté lors d'excursions en groupe ou individuelles.

Cette asbl propose un partenariat à l'Espace de l'Homme de Spy afin de favoriser l'accès de la culture pour tous.

Les conditions proposées sont, en échange d'une visibilité dans la communication de l'asbl:

- tarif d'entrée: 4€ par bénéficiaire. Accompagnants volontaires: gratuit (les accompagnateurs étant indispensables, les faire payer reviendrait à demander un double tarif pour toute sortie culturelle à une personne ne pouvant se passer d'une aide). Accompagnants supplémentaires: 4€
- visites guidées : capacité d'accueil maximum = 8 personnes en chaise roulante + leur accompagnateur. Tarif : supplément de 2€ par bénéficiaire, avec un forfait minimum réduit à 10€ (au lieu de 30€).

Il est demandé au Conseil communal d'approuver cette convention de partenariat.

Une première visite a été sollicitée par l'asbl le 19 juin. Vu les délais réduits, il est demandé au Conseil de ratifier l'application des nouvelles conditions tarifaires pour cette visite.

---

## **23. Culture - Fête de la musique du 19 juin 2021 - Ratification de la décision du Collège communal du 21 juin 2021 approuvant la convention relative à la tenue d'un bar par le club de tennis de Moustier**

Dans le cadre de la Fête de la musique du 19 juin 2021 au Centre culturel Gabrielle Bernard, il a été proposé au club de tennis de Moustier de tenir un espace « bar » à l'extérieur .

Le club de tennis ayant marqué son intérêt pour la proposition, une conventions leur relative à la tenue du bar leur a donc a été soumise.

Les délais impartis pour l'organisation de l'évènement n'ayant pas permis de présenter le point au Conseil de mai, il est demandé au Conseil communal de ratifier, il est demandé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 21 juin 2021 relative à la tenue du bar par le club de tennis de Moustier lors de la Fête de la musique du 19 juin 2021.

---

## **24. Culture - Sécurité de la Fête de la musique - Ratification de la décision du Collège communal du 21 juin 2021 approuvant la convention avec la société VRANCKX-Security**

La Fête de la musique a eu lieu le 19 juin 2021 sur le site du Centre culturel Gabrielle Bernard.

Afin de garantir la sécurité de tous, après une première concertation avec la police, le Centre culturel devait bénéficier de la présence d'un gardien de sécurité habilité à fouiller les sacs.

Une Demande de prix a été envoyée à 3 sociétés en vue de d'assurer les missions suivantes

- surveiller les entrées-sorties des gens
- s'assurer que des bouteilles en verre et autres objets contondants n'entrent pas sur le site de la scène extérieure.

Aucune fouille corporelle n'était prévue mais bien celle de sacs à dos.

Les délais impartis pour l'organisation de l'évènement n'ayant pas permis de présenter le point au Conseil de mai, il est demandé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal approuvant le contrat avec la société VRANCKS Security, qui a remporté le marché. Le montant sera crédité sur l'article budgétaire dédié à la fête de la musique (15,000€).

---

**25. Culture - Fête de la musique du 19 juin 2021 - Ratification de la décision du Collège communal approuvant les conventions liées aux prestations artistiques dans le cadre de la Fête de la Musique**

Le Collège communal a décidé, en sa séance du 31 mai 2021, d'organiser la Fête de la musique sur le site du Centre culturel Gabrielle Bernard avec à coeur, de mettre en avant des artistes régionaux. C'est ainsi que le public a pu profiter de 5 groupes locaux différents de 15h00 à 23h30 (Madi Niekema ; We Are ; Jet lag experience ; JLB Riddim et Killer Queen).

Il est donc demandé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 21 juin 2021 quant à l'approbation des conventions artistiques dans le cadre de la Fête de la musique du 19 juin 2021.

---

**26. Enfance - Octroi de subventions aux diverses associations de parents des écoles maternelles et primaires de l'entité de Jemeppe-s/S - Approbation**

Comme chaque année, il convient de demander au Conseil communal d'approuver l'octroi d'une subvention aux diverses associations de parents des établissements scolaires de l'entité.

Le budget à répartir parmi les écoles ayant rentré un dossier complet est de 15.000,00€

Dès lors il est demandé au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi dont question ci-avant.

---

**27. Mobilités et infrastructures du SPW - Installation de caméra de surveillance et de téléconduite du site du Barrage-Ecluse de Mornimont - Demande d'avis**

Par son courrier du 10 décembre 2020, Madame Karine GRESSENS sollicite l'avis du Conseil communal dans le cadre du placement, par le SPW, de caméra de surveillance et de téléconduite du site du Barrage-Ecluse de Mornimont.



Dans le cadre de travaux d'infrastructure à venir sur le site, la volonté de la Direction d'Appui à la Maintenance et à l'Exploitation des Voies hydrauliques est de pouvoir installer des caméras de surveillance et de téléconduite du Barrage-Ecluse de Mornimont.

En effet, étant donné que les locaux existants (local de commande, galerie du barrage) et le site lui-même (halage, plateau de l'écluse, passerelle, ...) seront désertés, une surveillance du site à distance sera mise en place tant de nuit que de jour tant pour la protection des biens et immeubles de la Région que pour la sécurité des utilisateurs (Bateliers, Ravelistes, promeneurs ...) et autres personnes.

Par ailleurs, faisant écho à un échange de courriels entre le Directeur général de l'Administration communale et Monsieur Benoît COLLARD, Gradué principal auprès de la Direction susmentionnée, la Zone de Police de Jemeppe-sur-Sambre pourra avoir accès aux images et ce, dans le cadre d'une saine collaboration entre services publics.

Pour la parfaite information du lecteur :

- Les images ne sont conservées que 7 jours.
- L'accès à la base de données vidéo est prévue au centre Perex, mais pourrait aussi se faire au niveau de l'écluse de Mornimont pour la facilité de la police.
- L'accès à une telle base de données vidéo est réglementé.

Dès lors, il est demandé au Conseil communal de se prononcer quant à la demande d'avis formulée par le SPW portant sur l'installation de caméra de surveillance et de téléconduite du site du Barrage-Ecluse de Mornimont.

---

**28. Marchés Publics - Rue de la Gare à Ham-sur-Sambre - Conventions d'Assistance à maîtrise d'ouvrage VEG-21-4712-CPA et Sécurité C-C.S.S.P+R-VEG-21-4712-CPA - INASEP – Travaux de réfection d'égouttage cofinancés par la SPGE**

Il y a lieu de réhabiliter une partie de canalisation d'égouttage Rue de la Gare à Ham-sur-Sambre.

En effet, un tronçon du réseau d'égouttage existant est cassé/déboîté dans le talus.

Il faut donc remplacer la conduite détériorée et créer de nouvelles chambres de jonction (55.000,00 €), en intervenant probablement sur une première chambre de visite en voirie (2.500,00 €).

L'étude plus poussée devrait permettre de confirmer l'une ou l'autre option en fonction de la réalité des observations.

Au niveau des honoraires d'études, la SPGE prend en charge la totalité.

Au niveau des travaux, la charge communale est de 21% du montant de travaux.

Ces travaux sont préfinancés par la SPGE conformément au contrat d'égouttage.

Pour ce faire, il est nécessaire d'approuver le projet de convention pour mission particulière d'études n° VEG-21-4712-CPA établi par l'INASEP et le projet de convention pour mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles n° C-C.S.S.P+R-VEG-21-4712-CPA établi par l'INASEP.

Pour la parfaite information du lecteur :

- Le montant des honoraires de l'INASEP est totalement pris en charge par la SPGE.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice en cours à l'article 421/732-60 – projet 20210039 – Dégâts divers (initial = solde = 50.000,00 €).
- La demande d'avis de légalité obligatoire a été sollicitée auprès du Directeur financier en date du 28 mai 2021 conformément à l'article L1124-40§1,3° et 4° du CDLD et son avis est positif.

---

### **29. Marchés Publics - Contrats de service CWS (anciennement INITIAL) en vue du leasing des vêtements de travail – Prise d'acte de la décision de résiliation par le Collège communal en sa séance du 31 mai 2021**

Deux contrats de leasing (TEX 54153 et TEX 54154) ont été conclus avec la firme CWS de Diegem (anciennement INITIAL) en date du 27 avril 2015 et ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements de travail pour le personnel de l'Administration.

Après une analyse financière, il est apparu que l'acquisition des vêtements par l'Administration et le nettoyage de ceux-ci par une blanchisserie reviendrait moins cher à la commune.

Le Conseil communal en sa séance du 28 avril 2021 a approuvé le mode de passation du marché « 2021-CMP-004 - Accord-cadre pour la fourniture de l'ensemble des vêtements de travail du personnel de l'Administration communale respectueux de l'environnement (2021-2025) », le cahier des charges, la liste des opérateurs économiques à consulter et le délai de remise des offres.

Le Collège communal en sa séance du 10 mai 2021 a approuvé le mode de passation du marché « 2021-CMP-022 - Accord-cadre pour l'entretien de l'ensemble des vêtements de travail de la Commune de Jemeppe-sur-Sambre de façon respectueuse de l'environnement (2021-2025) », le cahier des charges et l'avis de marché.

Il est dès lors nécessaire de procéder à la résiliation des contrats conclus en son temps compte tenu du lancement des marchés pour l'acquisition et l'entretien des vêtements de travail.

En vertu des conditions générales des contrats de service conclus, ceux-ci lient les parties à dater de leur signature mais le calcul de la durée ne prend cours qu'à dater de la première livraison qui a eu lieu le 16 septembre 2015.

En vertu des conditions générales des contrats de service, il est nécessaire de résilier ceux-ci par courrier recommandé au moins trois mois avant l'expiration du contrat faute de quoi, ils se renouvelleront aux mêmes conditions et pour la même durée.

La résiliation devait donc intervenir avant le 16 juin 2021 raison pour laquelle, en sa séance du 31 mai, le Collège communal a approuvé la résiliation des deux contrats de service (TEX 54153 et TEX 54154) conclus avec la firme CWS de Diegem (anciennement INITIAL) en date du 27 avril 2015 et ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements de travail pour le personnel de l'Administration.

---

### **30. Marchés Publics – Adhésion à la centrale d'achat de services postaux de l'Association Intercommunale Bureau Économique de la Province de Namur (BEP)**

Un courrier de l'Association Intercommunale Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) du 28 mai 2021 et un projet de convention ont été reçus en date du 1er juin 2021.

Celui-ci informe l'Administration communale que l'Association Intercommunale Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) a décidé de lancer une centrale d'achat de services postaux, notamment au bénéfice de ses communes associées, portant sur les prestations de « service universel ».

Le marché prendrait cours le 1er avril 2022 et ce, pour une durée de 4 ans.

Il s'agit d'une centrale d'achat au sens de l'article 2, 6° de la Loi du 17 juin relative aux marchés publics « un pouvoir adjudicateur qui réalise des activités d'achat centralisées ».

La réglementation des marchés publics permet à un pouvoir adjudicateur de s'ériger en centrale d'achat pour prester des services d'activités d'achat centralisées et dispense les pouvoirs adjudicateurs qui recourent à une centrale d'achat d'organiser eux-mêmes une procédure de passation.

Il est possible d'adhérer à cette centrale d'achat en complétant une convention d'adhésion et en la renvoyant à l'Association Intercommunale Bureau Économique de la Province de Namur (BEP).

Cette adhésion permettrait à l'Administration communale d'être déchargée de la réalisation de marchés en vue de bénéficier de ce type de services.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communal d'approuver l'adhésion de l'Administration communale à la centrale d'achat de services postaux de l'Association Intercommunale Bureau Économique de la Province de Namur (BEP).

---

### **31. Marchés Publics - Aménagement de deux plaines de jeux à Ham-sur-Sambre et de la Place du Laid-pas (acquisition de jeux et de mobilier urbain) - Approbation du mode de passation du marché et du cahier des charges**

Afin de redynamiser les quartiers et d'offrir à la population un espace intergénérationnel de qualité, le Collège a émis le souhait de voir s'implanter des agoraspace/plaines de jeux dans différents points de la Commune.

Dans le cadre du projet « C'est ma ruralité » à Ham-sur-Sambre, le Service de Cohésion sociale a obtenu l'accord du Service Public de Wallonie.

Il est de ce fait nécessaire de procéder à l'acquisition de jeux et de mobilier urbain pour aménager deux plaines de jeux à Ham-sur-Sambre (Rue de Praules et Avenue des Fauvettes).

Le cahier des charges N° 2021-CMP-042 relatif au marché "Aménagement de deux plaines de jeux à Ham-sur-Sambre (acquisition de jeux et de mobilier urbain)" a été établi par la Cellule Marchés Publics.

Ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 (Plaine de jeux Rue de Praules (Fourniture et pose)), estimé à 14.027,00 € HTVA, soit 16.972,67 € TVAC (21%) ;
- Lot 2 (Plaine de jeux "C'est ma ruralité" (Fourniture et pose)), estimé à 13.234,00 € HTVA, soit 16.013,14 € TVAC (21%) ;
- Lot 3 (Fourniture et pose de mobilier urbain), estimé à 20.564,00 € HTVA, soit 24.882,44 € TVAC (21%) ;

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 47.825,00 € HTVA, soit 57.868,25 € TVAC (21%).

Compte tenu de son estimation, le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable en vertu de l'article 42, §1, 1°, a) de la Loi du 17 juin 2016.

Le dossier a été communiqué au Directeur financier, conformément à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD et celui-ci a rendu son avis.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2021 à l'article 761/744-51-20210009 : plaine de jeux, à l'article 840/731-53-20210051 : équipement urbain « C'est ma ruralité » et à l'article 421/741-52-20210041 : mobilier urbain.

Il est dès lors proposé au Conseil communal d'approuver le mode de passation du marché et le cahier des charges.

---

### **32. Marchés Publics – Création de la centrale d'achat de l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre et approbation de la convention d'adhésion**

La réglementation des marchés publics permet à un pouvoir adjudicateur de s'ériger en centrale d'achat pour prêter des services d'activités d'achat centralisées et auxiliaires.

Elle dispense également les pouvoirs adjudicateurs qui recourent à une centrale d'achat d'organiser eux-mêmes une procédure de passation.

Ce mécanisme permet notamment de réaliser des économies d'échelle compte tenu de la masse présumée de commande plus importante.

Étant donné que certains besoins de l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre sont des besoins qui existent également au sein du CPAS de Jemeppe-sur-Sambre, de l'ADL, du Centre culturel Gabrielle Bernard et de la Zone de police de la Commune, la constitution d'une centrale d'achat au sein de la Commune permettrait notamment une adhésion de ces entités partenaires en vue de les décharger de la passation de certains marchés publics.

La centrale d'achat serait une centrale au sens de l'article 2, 7° de la Loi du 17 juin relative aux marchés publics.

Il sera possible pour les pouvoirs adjudicateurs intéressés d'adhérer à cette centrale d'achat en complétant une convention d'adhésion et en la renvoyant signée à la Commune.

Il est dès lors proposé au Conseil communal d'approuver la constitution d'une centrale d'achat au sein de l'Administration communale de Jemeppe-sur-Sambre et de marquer accord sur les termes de la convention d'adhésion

---

### **33. Zone de Police - Approbation du procès-verbal du Conseil de Police du 26 mai 2021**

Il est proposé au Conseil de Police d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021.

---

### **34. Zone de police - Compte annuel exercice 2020 de la Zone de Police de Jemeppe-sur-Sambre**

Il est proposé aux membres du Conseil de Police d'arrêter le compte 2020 de la Zone de Police de Jemeppe-sur-Sambre.

---

### **35. Zone de Police - Modification budgétaire n°1/2021 de la Zone de Police monocommunale de Jemeppe-sur-Sambre**

Il est proposé aux membres du Conseil de Police d'adopter la modification budgétaire 1/2021 de la Zone de Police de Jemeppe-sur-Sambre.

---

### **36. Zone de Police - Aménagements des bâtiments - Lancement de la procédure dans le cadre d'un marché public de faible montant**

La Zone de Police a inscrit à son budget extraordinaire un article budgétaire relatif à l'aménagement des bâtiments.

La Zone de Police souhaite donc lancer un marché public de faible montant pour l'installation des deux cuisines du futur commissariat.

La Zone de Police souhaite prendre cela à charge de son budget afin de compléter l'effort budgétaire de la commune et vu que ce poste n'est pas repris dans la rénovation du bâtiment Basse Sambre.

La Zone de Police souhaite donc faire appel à une firme externe afin de procéder à ces installations.

À cette fin, le Conseil de Police est sollicité afin de lancer la procédure ad hoc, étant entendu qu'il s'agit d'un marché de travaux, dans le cadre d'un marché public de faible montant.

Les frais relatifs à ce marché pourront être imputés sur l'article 330/723-60 intitulé "Aménagements en cours bâtiments" (Budget initial : 12.000 euro et solde disponible au 24 mai 2021 : 12.000 €).

La modification budgétaire apportera à cet article la somme de 10.500,00 €

Dès lors, il est demandé au Conseil de Police de valider :

- Le mode de passation du marché ;
- Les documents du marché
- le délai de remise des offres : 40 jours après l'envoi de la demande

---

### **37. Zone de Police - Ouverture d'un emploi d'inspecteur service intervention**

L'organigramme de la Zone de Police a été approuvé dans le cadre des pouvoirs spéciaux du Collège de Police du 30 mars 2020, ratifié par décision du Conseil communal du 25 mai 2020.

La Zone de Police doit tendre vers une complétude de son cadre pour son bon fonctionnement.

Le cadre inspecteur de la Zone de Police est en manque d'un membre.

La Zone de Police doit aussi faire face à la NAPAP (non activité préalable à la pension) de deux inspecteurs du service communauté.

La Zone de Police a compensé le départ des deux agents de quartier par le détachement interne de deux inspecteurs de l'intervention vers la communauté.

La Zone de Police a donc un manque d'inspecteur au niveau de l'intervention.

L'emploi peut être ouvert pour le cycle de mobilité 2021 ou les suivants tant que la place ne sera pas pourvue.

De plus, il est souhaitable d'avoir une réserve de recrutement dans le cas d'autres départs éventuels et la précédente réserve que nous avons constituée est épuisée.

Dès lors, il est demandé au Conseil de Police d'approuver l'ouverture d'un emploi d'inspecteur pour le Service intervention.

---

### **38. Zone de Police - Ouverture d'un emploi d'inspecteur principal service intervention**

L'organigramme de la Zone de Police a été approuvé dans le cadre des pouvoirs spéciaux du Collège de Police du 30 mars 2020, ratifié par décision du Conseil communal du 25 mai 2020.

La Zone de Police doit tendre vers une complétude de son cadre pour son bon fonctionnement.

Le cadre inspecteur principal de la Zone de Police est en manque de deux membres.

La Zone de Police a donc un manque d'inspecteur principal au niveau de l'intervention.

L'emploi peut être ouvert pour le cycle de mobilité 2021/03 ou les suivants tant que la place ne sera pas pourvue.

De plus, il est souhaitable d'avoir une réserve de recrutement dans le cas d'autres départs éventuels et la précédente réserve que nous avons constituée est épuisée.

Dès lors, il est demandé au Conseil de Police d'approuver l'ouverture d'un emploi d'inspecteur principal pour le Service intervention.